



COMMUNE DE VAL D'ORNAIN
1 rue du Moulin de Mussey
55000 VAL D'ORNAIN
Tél : 03.29.78.53.76
contact@valdornain.fr

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
VAL D'ORNAIN – COMMUNE

COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à 19h15, le Conseil municipal de la commune de Val d'Ornain, régulièrement convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITCOLIN, Maire.

Présents : Frédéric PETITCOLIN, Olivier PIGUET, Christelle MAIGNAN, Pierre-Louis ROLET, Ghislaine AUBRY, Jérôme THYRIOT, Johan FINCK, Ludivine VILLEFROY, Julia TOLETTI, Véronique BERGER, Camille JACQUINOT, Philippe JACQUOT, Christian MULLER

Représentés : Christelle SAUSSE a donné pouvoir à Ghislaine AUBRY
Florine LARCHER a donné pouvoir à Camille JACQUINOT

Absent et excusé : /

Secrétaire de séance : Ghislaine AUBRY

La séance est ouverte à 19H15

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, il est rappelé que les séances du Conseil municipal sont enregistrées. Ce dispositif a été approuvé par délibération du 21 mai 2026.

Avis sur compte rendu du Conseil municipal du 22 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

1. Sécurisation de la traversée de Mussey

Monsieur le Maire rappelle que le projet de sécurisation de la traversée de Mussey, engagé lors du précédent mandat en 2017, avait dû être suspendu afin de permettre la mise aux normes des réseaux humides ainsi que l'étude relative à l'enfouissement des réseaux secs.

Les dernières études réalisées par Atelier Paysage, en partenariat avec Techni Conseil, permettent désormais de présenter un projet actualisé répondant aux objectifs de

sécurisation de la traversée tout en prenant en compte les contraintes techniques et financières de l'opération.

Il rappelle également qu'une réunion de travail s'est tenue avec l'ensemble des élus à 18 heures, en présence de Mme Audema (Ingénieure Atelier Paysage), afin de présenter le dossier d'avant-projet et ses différentes variantes.

Olivier Piguet, 1^{er} adjoint, présente ensuite le projet dans son ensemble ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Le projet est organisé en trois secteurs de travaux :

- Zone 1 : de l'entrée côté Cour du Village jusqu'au secteur de la mairie et propriété de MM.VERNEER et GRUNSCHEV désigné «château » ;
- Zone 2 : jusqu'aux abords de l'école, avec une variante prévoyant des trottoirs en enrobé ;
- Zone 3 : poursuite des aménagements avec la même variante.

Deux tranches optionnelles sont également prévues concernant les abords de l'école ainsi que le parking attenant. Cette réalisation sera conditionnée à l'obtention de financements complémentaires.

Les élus prennent connaissance du détail de l'estimation financière.

Le coût global de l'opération est évalué à :

- 856 322,93 € TTC, honoraires compris.

Le plan de financement présenté prévoit notamment :

- 610 156 € de subventions déjà identifiées ou sollicitées ;
- un reste à charge prévisionnel pour la commune de 246 166,93 €.

Le Maire rappelle que la commune bénéficie encore de la subvention DETR accordée en 2020, dont le maintien est conditionné à un engagement des travaux avant la fin de l'année 2026. Il souligne également la possibilité de mobiliser de nouveaux financements auprès de la Région Grand Est, dans le cadre du dispositif DIRIGE pour l'installation de quatre abribus, ainsi qu'auprès du Conseil départemental et au titre des amendes de police.

Les échanges portent principalement sur :

- le maintien de l'équilibre financier de l'opération ;
- la nécessité de préserver la subvention DETR 2020 ;
- les délais prévisionnels de consultation des entreprises ;
- les conséquences du chantier sur la trésorerie communale ;
- la coordination des travaux avec les interventions du Département ;
- la sécurisation des déplacements des piétons, des enfants, des personnes à mobilité réduite et des cyclistes ;
- les aménagements prévus aux abords de l'école et le maintien, dans la mesure du possible, des capacités de stationnement.

Il est indiqué que la consultation des entreprises pourrait être lancée fin juillet 2026, avec une ouverture des offres au début du mois de septembre, permettant un démarrage des travaux à compter du mois de décembre 2026 pour une livraison prévisionnelle au

Les tranches optionnelles pourront être engagées dans un délai de dix-huit mois suivant l'ouverture des plis, sous réserve de l'obtention des financements complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve le projet de sécurisation de la traversée de Mussey comprenant les zones 1, 2 et 3 avec leurs variantes ;**
- **décide de maintenir les travaux des abords de l'école et du parking en tranches optionnelles ;**
- **valide le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération ;**
- **autorise la sollicitation des subventions, notamment auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif DIRIGE ;**
- **autorise le lancement de la procédure de marché public ;**
- **autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.**

Vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Présentation du plan de financement du FOOT 5

Monsieur le Maire présente ensuite le projet d'implantation d'un terrain de FOOT 5 au stade des Vignes.

Il rappelle que cette opération constitue un investissement structurant pour la commune et pour le club de football local. L'objectif est de disposer d'un équipement moderne, accessible et praticable tout au long de l'année, y compris lors des épisodes d'inondation qui rendent annuellement le terrain inutilisable.

Le montant prévisionnel des travaux étant supérieur à 100 000 € HT, la réalisation de cette opération nécessite le recours à une procédure de marché public.

Monsieur Olivier Piguet présente les caractéristiques techniques du projet.

Compte tenu de la présence de plusieurs résurgences d'eau sur le site, il est prévu de surélever la plateforme d'environ quarante centimètres afin d'assurer la pérennité de l'équipement. Les travaux comprendront également les aménagements de voirie et réseaux divers, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le prolongement des cheminements en enrobé ainsi que la création d'un dispositif de drainage périphérique.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **188 597 € HT**.

Le plan de financement prévoit notamment la mobilisation :

- de la DETR 2025 ;

- d'une subvention de l'Agence nationale du Sport et du Fonds d'aide au football amateur (FAFA) de 80 000 €, déjà notifiées ;
- demande de subvention au titre du Fonds de Concours de la CA Meuse Grand Sud.

Le financement public est plafonné à 70 % du montant de l'opération. Le reste à charge de la commune est estimé à 56 384 €, avant récupération du FCTVA.

Le calendrier présenté prévoit un lancement de la consultation des entreprises à la fin du mois de juillet 2026, une ouverture des offres au début du mois de septembre et un démarrage impératif des travaux avant le 31 octobre 2026, condition indispensable au maintien des financements accordés.

Les élus soulignent l'intérêt de ce nouvel équipement pour les jeunes licenciés du club, qui compte environ 120 adhérents, ainsi que son ouverture à l'ensemble de la population. Il est également rappelé que le club maintient une politique de gratuité des licences jusqu'à l'âge de onze ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public ;
- autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à solliciter les subventions et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

Vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire

Frédéric PETITCOLIN



La secrétaire de séance

Ghislaine AUBRY